

CENTRES DE JOUR LAVAL



**GUIDE
D'INFORMATION**

Québec 

RÉFÉRENCES

PHOTOS : Centre de jour Sainte-Rose

ICÔNES : flaticon.com

RÉFÉRENCE : Document produit selon le cadre de référence et les orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux en matière de gestion des centres de jour pour aînés

CRÉATION PAR :

Karine Guérin, chef de service SAD 3 et centres de jour de Laval

Anne-Marie Segalini, agente administrative, Centre de jour Sainte-Rose

CISSS de Laval, mai 2024

TABLE DES MATIÈRES

Centres de jour	
Mission et objectifs	4
Critères d'admissibilité et d'exclusion	5
Fonctionnement	6
Horaire typique d'une journée	7
Transport et repas	8
L'équipe des centres de jour	9
Activités offertes	10-11
Nous joindre	12

CENTRES DE JOUR

MISSION

La mission des centres de jour est de soutenir l'autonomie des personnes âgées vivant à domicile ainsi que leurs personnes proches aidantes, et ce, grâce à un service ambulatoire de jour qui offre des activités et des services de groupe structurés, dans un milieu adapté aux besoins des aînés.

OBJECTIFS

- Maintenir et améliorer les acquis sur le plan de l'autonomie fonctionnelle et des capacités cognitives;
- Promouvoir la santé globale et de saines habitudes de vie;
- Prévenir la détérioration de l'état biopsychosocial des personnes participantes et leur déconditionnement;
- Maintenir les habiletés sociales et favoriser l'intégration sociale;
- Prévenir l'épuisement en offrant du répit et du soutien aux personnes proches aidantes;
- Améliorer la qualité de vie;
- Contribuer au choix du maintien à domicile.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET D'EXCLUSION

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Avoir 65 ans et plus ou présenter un profil gériatrique;
- Présenter des pertes d'autonomie physiques, cognitives ou psychosociales;
- Bénéficier du service de soutien à domicile (personne connue ou en attente d'un intervenant pivot);
- Démontrer un potentiel de participation aux activités de groupe et en retirer des bénéfices;
- Avoir une condition médicale stable;
- Nécessiter de la stimulation physique et/ou cognitive afin de prévenir le déconditionnement (perte d'autonomie).

CRITÈRES D'EXCLUSION

- Être incapable de s'intégrer à un groupe;
- Nécessiter un accompagnement individuel constant;
- Adopter des comportements perturbateurs empêchant une participation sécuritaire pour tous les membres du groupe;
- Demeurer en unité de soins d'une RPA, en RI ou en CHSLD.

FONCTIONNEMENT

HORAIRE

Les centres de jour sont ouverts du lundi au vendredi, mais fermés les jours fériés. Consultez l'horaire des activités en page 7.

FORMULE ADAPTÉE AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE

Les activités proposées sont de nature préventive et thérapeutique afin de maintenir l'autonomie des personnes participantes. Un horaire adapté est proposé à chaque individu, en respectant le plus possible ses besoins, ses intérêts et ceux de la personne aidante qui l'accompagne. Comme les capacités et les besoins de la clientèle sont appelés à évoluer, différents groupes peuvent être proposés.

DURÉE D'INSCRIPTION

Une personne demeure inscrite aussi longtemps que sa condition lui permet de participer aux activités et que des objectifs individuels sont poursuivis. La présence assidue est attendue afin de maintenir une inscription au centre de jour. Après quatre absences injustifiées, le dossier sera fermé.

CONDITION D'INSCRIPTION

Pour participer aux activités d'un centre de jour, l'utilisateur doit être connu par un intervenant pivot. C'est ce dernier qui doit référer la personne.

HORAIRE

INSCRIPTION EN AVANT-MIDI	
De 9 h à 9 h 30	Arrivée des usagers
De 9 h 30 à 11 h 30	Période de groupe
À 11 h 30	Départ des usagers sans dîner
De 12 h à 13 h	Dîner
À 13 h	Départ vers la maison

INSCRIPTION EN APRÈS-MIDI	
À 11 h 30	Arrivée des usagers qui dînent
De 12 h à 13 h	Dîner
À 13 h	Arrivée des usagers sans dîner
De 13 h 15 à 14 h 30	Période de groupe
À 14 h 30	Départ vers la maison

TRANSPORT ET REPAS

TRANSPORT

La clientèle est libre d'utiliser différents moyens de transport pour se rendre au centre de jour.

Si un transport doit être prévu par taxi, des frais de 5 \$ (donc 2,50 \$ pour l'aller et 2,50 \$ pour le retour) sont exigés, payables à l'agente administrative du centre de jour fréquenté.

Si le déplacement s'effectue par transport adapté de la Société de transport de Laval ou est pris en charge par la famille de la personne participante, il n'y aura aucuns frais associés.

REPAS

Le repas complet est disponible au coût de 4 \$. Les gens qui souhaitent dîner sur place peuvent également apporter leur lunch.

Les repas sont préparés par le service alimentaire de l'établissement. Ces derniers respectent donc les diètes particulières recommandées par un professionnel de la santé, notamment pour des conditions telles que le diabète ou la dysphagie ainsi qu'en cas d'allergies alimentaires.

UNE ÉQUIPE PROFESSIONNELLE

L'équipe des centres de jour est composée de personnes professionnelles qui exercent une variété de métiers dans le domaine de la santé.

**Éducateur(-trice)
spécialisé(e)s**



**Préposé(e)s aux
bénéficiaires**



**Technologues en
physiothérapie**



**Agent(e)s
administratif(-ive)s**



**Assistant(e)s
en réadaptation**



Infirmier(-ière)s



Ergothérapeutes



Kinésioles



ACTIVITÉS OFFERTES

GROUPE ERGO-PHYSIO



GROUPE MULTI-STIMULATION



ACTIVITÉS OFFERTES

GRUPE EXERCICES ADAPTÉS



GRUPE REMUE-MÉNINGES



NOUS JOINDRE

Pour plus d'informations sur nos centres de jour ou pour participer à nos activités, visitez lavalensante.com.

CENTRE DE JOUR MARIGOT

 250, boulevard Cartier Ouest, Laval (Québec) H7N 5S5

 450 668-7582

 450 667-8971

CENTRE DE JOUR MILLE-ÎLES

 5436, boulevard Lévesque, Laval (Québec) H7C 1N7

 450 661-4252

 450 661-8652

CENTRE DE JOUR SAINTE-ROSE

 280, boulevard Roi-du-Nord, Laval (Québec) H7L 4L2

 450 622-5147

 450 622-5382